

Délibération n° 20250125-013

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 25 janvier 2025

Objet : ARRÊTÉ
ATTRIBUTION DES AIDES
CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
17 janvier 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 79
Pouvoir : 2
Votants : 81

Pour : 79
Contre : 0 –
Abstention : 1 –
(DEVERNOIX Marc-
Antoine)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq janvier à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade , sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, PINTE Emmanuel, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, GHESQUIERE Chantal, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, ROGER Christine, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LAMOUREUX Jean-François, RABY Laurent, BARBIER Didier, BARRAUD Pierre, DROZDZ Chantal, DUBIEN Gaëtan, DUTHEIL Bernadette, PELISSIER Patrick, DONNET Anne-Michèle, GOURBEYRE Bernard

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, FOURNIER Jacques, DURIF Roland,
NEDELLEC Jean-Yves, BONNOT Marc, MARLET Pierre,
SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-
Yves, PELLISSIER Emmanuel

Pouvoirs :

TOURLONIAS Vincent donne procuration à BONNET Grégory,
AUBRY Jacques donne procuration à OLIVAIN Thierry

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

ARRETE ATTRIBUTION DES AIDES CONTRAT CHALEUR RENOUEVABLE

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du développement des énergies renouvelable thermiques sur le territoire du Puy-de-Dôme, il convient d'attribuer les aides dans le cadre du contrat chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- D'attribuer les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable
- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PUY DE DOME

Attribution des aides dans le cadre du contrat
chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME



Considérant le Contrat Chaleur Renouvelable entre l'ADEME et TE63 conclu le 01/09/2023, comprenant :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans, déterminant les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur, TE63 étant l'opérateur territorial de l'ADEME ;
- Une convention de mandat confiant l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides de l'ADEME, mandant, à TE63, mandataire.

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 2 454 163,10 €, allouée au territoire pour l'aide à l'installation de 7 projets.

Considérant la procédure d'attribution, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement, avec l'appui technique de Aduhme ;
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME ;
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire.

À l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; TE63 assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les maîtres d'ouvrage (projets de contrats joints à la présente délibération) retenus par la commission d'engagement des aides.

Considérant la procédure de versements des aides, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, précisant qu'après la signature du contrat d'attribution, l'aide accordée au porteur de projet est versée à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de la façon suivante :

- Versement du solde de 100% à la mise en service de l'installation de production de chaleur renouvelable.

Considérant que lors de la commission d'engagement des aides qui a eu lieu le 18/12/2024, ont été présentés et validés par l'ADEME les dossiers de demandes d'aides de :

1. Commune de Vertolaye, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur** » à Vertolaye :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **7 186,60 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 7 186,6
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 030,60 €**, soit **70 %** du coût total de l'étude.

Modalités de versement :



Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

2. AVENANT : Ville d'Issoire, pour « **Schéma directeur du réseau de chaleur** » à Issoire :

- Coût total prévisionnel supplémentaire de l'étude : **7 275 € HT**
- Montant forfaitaire supplémentaire de l'aide : 70 % x 7 275
- Aide supplémentaire attribuée par la commission d'engagement : **5 092,50 €**, soit **70 %** du coût total de l'étude.

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

3. Commune de Saint-Jean-des-Ollières, pour « **Installation d'une chaufferie bois à granulés pour le bâtiment Le Bouchut** » à Saint-Jean-des-Ollières :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **94 165,00 € HT**
- Données de l'installation : **48,3 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 48,3 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **20 286 €** soit **22 %** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

4. CAPPa Domaine du Marand, pour « **Installation d'une chaufferie bois plaquettes et son réseau de chaleur au Domaine du Marand** » à Saint-Amant-Tallende :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **1 437 730 € HT**
- Données de l'installation : **1042 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 600 MWh EnR x 20 ans) + (10 € x 442 MWh x 20 ans) + (390 € x 780 ml < DN 65)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **644 600 €** soit **45 %** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

5. L.E. Energie, pour « **Création d'un réseau de chaleur** » à Pontgibaud :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **2 471 381 € HT**



- Données de l'installation : **1735 MWh EnR/an**

- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 600 MWh EnR x 20 ans) + (10 € x 1135 MWh x 20 ans) + (390 € * 781 ml < DN 65) + (450 € x 567 ml < 125 DN)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **1 059 000 €** soit **43 %** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

6. Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, pour « **Création d'un réseau de chaleur** » à La Tour d'Auvergne :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **1 616 778,90 € HT**
- Données de l'installation : **1063 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 600 MWh EnR x 20 ans) + (10 € x 463 MWh x 20 ans) + (390 € * 781 ml < DN 65) + (450 € x 45 ml < 125 DN)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **669 440 €** soit **41 %** du coût total de l'opération.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

7. SEML de Prabouré, pour « **Installation d'une chaufferie bois plaquettes pour la SEML de Prabouré** » à Saint-Anthème :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **146 448 € HT**
- Données de l'installation : **76,3 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 120,7 MWh EnR x 20 ans)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **50 694 €** soit **35 %** du coût total de l'opération.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.



RECAPITULATIF DES AIDES ATTRIBUEES

DEMANDEUR	PROJET	AIDE ATTRIBUEE
Commune de Vertolaye	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur	5 030,60 €
Ville d'Issoire	Schéma directeur du réseau de chaleur (avenant)	5 092,50 €
Commune de Saint-Jean-des-Ollières	Installation d'une chaudière bois à granulés pour le bâtiment Le Bouchut	20 286,00 €
CAPPA Domaine du Marand	Installation d'une chaufferie bois plaquettes et son réseau de chaleur au Domaine du Marand	644 600,00 €
L.E.Energie	Création d'un réseau de chaleur à Pontgibaud	1 059 020,00 €
Territoire d'Energie Puy-de-Dôme	Création d'un réseau de chaleur à La Tour d'Auvergne	669 440,00 €
SEML de Prabouré	Installation d'une chaufferie bois plaquettes à la SEML de Prabouré	50 694,00 €
TOTAL		2 454 163,10 €